

LIGUE SUISSE DES DROITS DE L'HOMME

15, RUE DES SAVOISES 1205 GENÈVE TÉLÉPHONE/FAX (022) 328 28 44
C.C.P. 12-15783-2

SECTION DE GENÈVE

Communiqué de presse

Centre de détention administrative de Frambois : la détérioration des conditions de détention illustrée par deux tentatives de suicide

Genève, le 28 octobre 2008.

Le 26 septembre dernier, deux détenus de l'établissement de détention administrative de Frambois ont tenté de mettre fin à leurs jours. Le premier détenu a essayé de s'immoler dans sa cellule, mais a été stoppé juste à temps par un surveillant. Le deuxième s'est pendu aux barreaux de sa cellule; alors que le surveillant arrivait pour fermer la pièce, il l'a retrouvé inanimé et l'a secouru. Tous deux ont été hospitalisés à l'unité de psychiatrie de Belle-Idée.

Après avoir interpellé les autorités cantonales et concordataires en charge de la gestion du Centre sur cette situation et après avoir pris note de leur inaction, la Ligue Suisse des Droits de l'Homme (ci-après LSDH) tient à faire part de ses plus vives préoccupations quant à la détérioration des conditions de détention, notamment en matière d'accès aux soins et d'encadrement, par le personnel surveillant. Pour la LSDH, ces deux gestes de désespoir illustrent cette détérioration qui met à mal la sécurité tant des détenus que du personnel qui travaille à Frambois.

Les faits mentionnés exigent une réflexion de fond immédiate et la prise de mesures concrètes. Tout d'abord, la LSDH considère que la gestion du service de santé reste problématique en ce qui concerne l'accès aux soins en général et le suivi psychologique en particulier. À plusieurs reprises déjà, la LSDH a fait part de cette préoccupation aux autorités. Il est indéniable que sans la présence régulière d'un médecin psychiatre, aucun diagnostic ne peut être posé de manière satisfaisante concernant la santé psychique des détenus, qui se dégrade notamment en raison de la détention elle-même. Par ailleurs, nous condamnons le fait que les deux détenus ont été ramenés au centre de Frambois après une hospitalisation ayant duré, respectivement, seulement un et quatre jours.

La situation relative à l'encadrement par le personnel surveillant est également considérée comme inadmissible par la LSDH. La présence de gardes appartenant à des entreprises privées, pour remplacer les six gardiens sur sept qui étaient temporairement absents au moment des faits, n'est pas une solution satisfaisante. Sans remettre en cause les efforts fournis par les agents de cette société privée, il reste que ceux-ci ne sont pas formés pour accompagner des personnes détenues administrativement et ne sont, notamment, pas entraînés à repérer la détérioration de l'état psychique des détenus. Par ailleurs, nous considérons que la présence d'agents provenant d'une société privée ne présente pas une garantie suffisante au regard du secret de fonction auquel les gardiens de Frambois sont astreints de par la loi. En outre, le manque de personnel au moment des faits est tout à fait révélateur de la situation qui prévaut actuellement à Frambois.

Enfin, la LSDH tient à rappeler à nouveau son opposition de principe à la détention administrative en vue d'expulsion, détention qui n'est ordonnée au seul motif du défaut d'autorisation de séjour et qui est source de nombreux problèmes, tant pour les détenus que pour leur famille.

La LSDH exhorte les autorités cantonales et concordataires à prendre les mesures nécessaires pour se conformer à leur obligation de respecter la dignité des personnes qui sont sous leur responsabilité, *a fortiori* en détention, notamment en leur assurant un accès aux soins adéquats ainsi qu'en garantissant leur sécurité.

Pour tout complément d'information, merci de contacter Damien Scalia au 077 454 60 25.

Le comité